

# Avis du Cesece Guyane

## Assemblée Plénière n°05-2024 du 07 octobre 2024

Le lundi 07 octobre 2024 à 9 heures, les membres du Cesece Guyane se sont réunis en séance plénière à la Collectivité territoriale de Guyane – Salle de délibérations, sous la présidence d'Ariane FLEURIVAL, Présidente du Cesece Guyane, Vice-Présidente du Ceser France Déléguée aux Outre-mer.

**Etaient présents :** Messieurs AIMABLE Jean-Marc, ALCIDE DIT CLAUZEL Philippe, APOUYOU Bruno AUBIN Adrien, BARRAT Marc, BAZIN DE JESSEY Emmanuel, BEAUDI Gilles, BEAUSOLEIL Daniel, BOUCHEHIDA Hadj, BRUNO Riquel, CAPARROS Thomas, CLET Thomas, DE THOISY Benoît, DESIRE Henri, DORVILMA Christian, KELLE Laurent, KRIVSKY Franck, LE REUN Claude, MAGNAN Didier, MANNAERTS Gérald, MATHIAS Jean-José, POQUET Jean-David, ROGIER Franck, SUZANON Claude

**Mesdames** CAMILLE-SIDIBE Rosaline, CRAIG Marianne, DEBIBAKAS Audrey, DESIR ASSELOS Francette EBION Sarah, ELFORT Monique, FLEURIVAL Ariane, FOLK Ursula, GAUTHIER Marie-Josée, HAREWOOD Claudia, HOVEL Charlette, MENCE Ingrid, POLLUX Cindy, SIMONARD Patricia, SULLY Synthia, et THEOLADE Marie-Claude

### **Ont donnés procuration :**

CESTO Janie donne mandat à KRIVSKY Franck  
CHAILLOUX Madeleine donne mandat à HARWOOD Claudia  
CORMIER Karyne donne mandat à AIMABLE Jean-Marc  
FRANCILLONNE Joël donne mandat à CRAIG Marianne  
MADERE Christophe donne mandat à MENCE Ingrid  
NIVEAU Isabelle donne mandat à FLEURIVAL Ariane  
PREVOT Fabrice donne mandat à DORVILMA Christian  
PREVOT Ghislaine donne mandat à DEBIBAKAS Audrey  
PREVOTEAU Jean-marie donne mandat à AUBIN Adrien  
RESTREPO Johana donne mandat à SUZANON Claude

### **Ont donné mandat en cours de séance :**

AUBIN Adrien donne mandat en cours de séance à GAUTHIER Marie-José  
BARRAT Marc donne mandat en cours de séance à ELFORT Monique  
KRIVSKY Franck donne mandat en cours de séance à SUZANON Claude  
POLLUX Cindy donne mandat en cours de séance à MATHIAS Jean-José  
SIMONARD Patricia donne mandat en cours de séance à BEAUDI Gilles

**Sont absents excusés :** Mesdames BLACODON Vernita, PSHCYCHE Jessy, ROBO Magali, Messieurs, JUSTE Rhagive, PIED Joel, XAVIER Yannick

### **Les collaborateurs du CESECE Guyane :**

#### **Etaient présents :**

Mesdames PANELLE-KARAM Marthe, AUGUSTIN-MARCIN Marie-Line, Messieurs BODLEY Cédric, CLAIRE Jean-Paul, COUTY Dimitri, EURYALE Laurent, FAUBERT Christian, Madame LOE-MIE Marguerite, PARESSEUX Béatrice, Monsieur RINGUET Alphonse et Madame PHILLIPS Christ 'Laur., Monsieur JOSEPH Thierry, Madame ZULEMARO Mireille

**Etaient absents excusés :** Messieurs DAUDE Phillippe, LAGUERRE Vincent, Mesdames BINARD Ramona, PLENET Marie-Annick, PHILLIPS Christ 'Laur.

### **La Collectivité territoriale**

Monsieur SERVILLE Gabriel, Président de la CTG, Monsieur PRINCE Emmanuel 11<sup>ème</sup> Vice-Président Délégué à la Culture du Patrimoine et de la Transmission, Madame ELI Mylène, Directrice de CABINET, Monsieur MICHAU Grégoire, DGS, Madame FERREIRA DE SOUZA Nerielle Service Planification, Madame EMERENCIENNE Katia Direction de la Formation Professionnelle, Monsieur ARNAUD Ronald Direction Abattoir Territorial, Madame GERMA Ayodélé Service Communication de la CTG, Madame FRANCIUS Sonia Cabinet de la CTG, BENOÎT Marie-Patrice Direction des Livres et de la Lecture, Madame CASTOR Marie-Véronique Bibliothèque Territoriale de Prêt.

## ***Le Conseil Economique Social Environnemental de la Culture et de l'Éducation de Guyane,***

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L 7124 -1 à 3 et R 7124- 1 à 7 et R.7124-22

Vu l'article 251 de la LOI n° 2022-217 du 21 février 2022 relative à la différenciation, la décentralisation, la déconcentration et portant diverses mesures de simplification de l'action publique locale (1) modifiant les articles du code général des collectivités territoriales (CGCT) L. 7124-1 L. 7124-2. L. 7124-3 - L. 7124-5

Vu le décret n° 2022-1386 du 31 octobre 2022 relatif à la composition, à l'organisation et au fonctionnement des conseils économiques, sociaux, environnementaux, de la culture et de l'éducation de Guyane et de Martinique

Vu la circulaire du 11 décembre 2023 des ministres de l'intérieur, du travail, de la fonction publique et des outre-mer relative aux modalités de renouvellement des conseils consultatifs des collectivités relevant de l'article 73 de la Constitution ;

Vu le décret n°2023-1332 du 29 décembre 2023 modifiant les modalités de fonctionnement des conseils économiques, sociaux et environnementaux.

Vu l'arrêté n° 22.mhp.24 fixant le renouvellement de la liste des organismes représenté au Conseil Économique, social, environnemental, de la culture et de l'éducation de la Guyane, le nombre de leurs représentants et les modalités de leur désignation du 18 mars 2024 et les R03-2024-04-24-00006 20240424 arrêté portant désignation des membres du Conseil, économique, social, environnemental, de la culture et de l'éducation de la Guyane et R03-2024-04-24-00007 et l'arrêté portant nomination des personnes qualifiées au conseil économique, social, environnemental, de la culture et de l'éducation de la Guyane du 24 avril 2024.

Vu le décret n° 2023-1332 du 29 décembre 2023 modifiant les modalités de fonctionnement des Conseils Économiques, Sociaux et Environnementaux Régionaux,

Entendu la décision du bureau du 30 mars 2023

Entendu l'Assemblée plénière du 15 mai 2023 et la Délibération n°09– APCESECG N°05 15/05/23.

Entendu la décision du bureau n°001 du 07 mars 2024

Vu la Délibération n°01-AP2024 – ELECTION DE LA PRESIDENCE DU CESECE GUYANE

Vu la délibération N°2-AP 2024 – ELECTION DU BUREAU DU CESECE GUYANE

Entendu l'arrêté préfectoral n°R03-2024-08-01-00003 portant modification n°1 de l'arrêté n° RO3-2024-04-24-00006 désignant les membres du Conseil économique, social, environnemental, de la culture et de l'éducation de la Guyane

Vu le règlement intérieur du Cesece Guyane ;

Vu la saisine du Président de la CTG en date du 30 Septembre 2024.

Entendu les rapports :

- Rapport n° AP 2024- Accord structurel entre l'Etat et la Collectivité territoriale de Guyane pour la période 2024-2026
- Rapport n°AP-2024- Budget supplémentaire Abattoir territorial
- Rapport n° AP 2024– Adoption du Pacte ultramarin d'investissement dans les compétences 2024 -2027 en faveur du développement de la formation professionnelle en Guyane
- Rapport n°AP-2024- Convention cadre entre la Collectivité territoriale de Guyane et l'Université de Guyane
- Rapport n°AP-2024- le Schéma de développement de la lecture publique pour le Territoire de la Guyane et le Contrat Territoire Lecture Guyane 2024-2027

## Saisines de la Collectivité territoriale de Guyane

### Avis n°22 sur le Rapport AP- 2024-104-18 : Schéma territorial de développement de la lecture publique de la Guyane

Après avoir entendu l'exposé du Vice-Président de la collectivité territoriale de Guyane déléguée à la culture, Monsieur Emmanuel PRINCE mettant l'accent sur ses documents de structuration de la lecture publique de la Guyane au travers de ce schéma territorial de développement de la lecture publique de Guyane, la CTG est consciente bien évidemment du retard pris en matière sur le territoire guyanais, a souhaité placer la lecture publique comme un véritable défi de développement de la Guyane et des territoires guyanais. De véritables enjeux sont posés dans ce défi guyanais et placent la CTG comme principal accompagnateur avec l'Etat de cet immense chantier.

Il ressort de cet exposé effectué en commission culture et patrimoine par la direction de la lecture publique, que la Collectivité Territoriale de Guyane, comme précédemment le Conseil Général de Guyane, accompagne depuis plusieurs années le développement de la lecture publique sur le territoire guyanais. L'étude, commanditée par la CTG et cofinancée par l'Etat, a été menée par le cabinet Emergences Sud, de janvier à septembre 2022. Le budget de cette étude s'élevait à la somme de 39 790,00 €, soit un financement de 19 895,00 € pour chaque institution.

Elle fait ressortir que la collectivité dispose de plusieurs :

- 1) *Un Plan de Développement de la Lecture Publique*, adopté par le conseil départemental en 2008, repris par la CTG lors de sa création ;
- 2) *Une Direction du Livre et de la Lecture*, progressivement structurée autour de l'ensemble de la filière livre (économie du livre et lecture publique) ;
- 3) *La bibliothèque territoriale de prêt (ex BDP)*, transférée en 1986 par l'Etat au département et dont le rôle et les missions sont définis dans le cadre légal (Code du patrimoine, article 330-1 et 330-2) et réaffirmée dans le cadre de la loi 2021-1717 du 21 décembre 2021 sur les bibliothèques et le développement de la lecture publique ;
- 4) *La bibliothèque Franconie*, située au cœur de la ville de Cayenne, dans le cadre d'un legs effectué par la famille Franconie (maison et bibliothèque).

Ce cofinancement devait permettre de dégager les actions intégrées à un **Contrat Territoire Lecture de la Guyane**, lui aussi cofinancé par la CTG et l'État. Le cabinet Émergences Sud, qui a d'abord établi un diagnostic-Etat des lieux (phase 1 de l'étude), validé en comité de pilotage, a rendu les conclusions de cette étude le 27 septembre 2022. Ses préconisations, également validées en comité de pilotage, s'inscrivent dans le Schéma de Développement de la Lecture Publique 2024-2030 pour la Guyane autour de :

#### SIX ENJEUX PRIORITAIRES POUR LE SCHEMA TERRITORIAL DE DEVELOPPEMENT DE LA LECTURE PUBLIQUE DE LA GUYANE DECLINES EN 23 ACTIONS

1. La lecture publique, un défi d'avenir pour le développement de la Guyane et de chacun des territoires,

2. La lecture publique pour tous, par tous, avec tous en prenant en compte les pluralités culturelles, notamment l'oralité et le multilinguisme,
3. Les diversités culturelles, richesses au cœur des enjeux de Lecture Publique,
4. Des bibliothèques au cœur des usages numériques de tous les Guyanais,
5. La CTG, facilitateur du développement de la Lecture Publique et garante de l'équité territoriale,
6. Ensemble, pour un Schéma guyanais de la Lecture publique, unique, singulier et efficient.

Ces enjeux déclinés dans le cadre d'un plan de 23 actions, à mettre en œuvre progressivement dans le cadre du Schéma Territorial de Développement de la Lecture Publique de Guyane doivent faire l'objet d'une validation par les élus de la CTG.

**Les Conseillers du Cesece Guyane** souhaite insister sur quelques actions qui méritent d'être signalées

- **Action 1 Poursuivre et renforcer le maillage guyanais de la lecture publique** en équipements qualifiés et adaptés aux singularités guyanaises et à chacun des territoires.
- **Action 3 : Mettre en œuvre un Plan de professionnalisation et de qualification** continue des bibliothèques et médiathèques.
- **Action 4 et 12 : Diversifier l'offre documentaire des bibliothèques** pour la rendre plus attractive et en adéquation avec la diversité des publics guyanais et reflétant ces singularités.
- **Action 9 : Valorisation des identités culturelles guyanaises.**
- **Action 13 : Collecte orale et valorisation des patrimoines oraux** et toponymiques.
- **Action 14 : Développement des systèmes informatiques de gestion des bibliothèques** et harmonisation à l'échelle du territoire guyanais.
- **Action 15 : Développement et diversification des services offerts par la Médiathèque numérique de Guyane.**
- **Action 16 : Développement d'une culture du numérique** au sein des personnels et des publics des bibliothèques.
- **Action 20 : La Bibliothèque Alexandre Franconie, un avenir en question placé sous conditions.**
- **Action 22 : Un Contrat Territoire Lecture (CTL) à élaborer et faire vivre.**
- **Action 23 : Les rencontres guyanaises de la Lecture (événement à créer et à organiser).**

Enfin, les conseillers adhérents aux préconisations de réorganisation fonctionnelle des outils de la CTG qui sont également proposées pour répondre à une ambition établie, en concertation avec les acteurs de la lecture publique, tout en prenant en compte :

- ⇒ Le contexte de rationalisation des moyens humains, matériels et financiers ;
- ⇒ L'évolution de nouveaux services et nouveaux usages autour de la lecture publique et plus largement de la filière livre ;
- ⇒ Les besoins en compétences qualifiées, adaptées et pérennisées.

### **Préconisations :**

Certaines préconisations sont soutenues par les conseillers du Cesece Guyane, concernent les partenariats à renforcer et à coconstruire entre la CTG et l'Etat, notamment par l'élaboration et la signature d'un Contrat Territoire Lecture (CTL) permettant ainsi de cofinancer les actions retenues par les deux partenaires institutionnels.

Sur ce dernier point les conseillers félicitent les services de la CTG d'avoir anticipé la validation de ce schéma et déjà négocié avec l'Etat la conclusion du Contrat Territoire Lecture annexé dans le rapport.

**Les conseillers du Cesece Guyane** ont exprimé leur satisfaction d'apprendre que trois nouveaux équipements structurants allaient être prochainement inaugurés dans le domaine du livre et de la lecture, à savoir la médiathèque de Macouria/SOULA, à Papaïchton et à Grand-Santi.

### **Les conseillers du Cesece Guyane ont formulé plusieurs autres observations :**

- **Sur la problématique de la formation des personnels spécialisés** dans les métiers du Livre ; le territoire enregistre un déficit de professionnels formés notamment pour les missions d'encadrement ;
- **Sur la nécessité d'organiser et d'orienter la communication institutionnelle** vers les publics des lycéens et des étudiants pour les sensibiliser à ces métiers ;
- **Sur le développement des formations** (par la CTG) et **la création de diplômes universitaires sur le territoire.**

**Les Conseillers émettent un Avis favorable sur ce rapport avec toutes les recommandations et préconisations.**

Fait à Cayenne, le 9 octobre 2024

**La Présidente du CESECE Guyane  
Vice-Présidente du CESER France  
Déléguée aux Outre-Mer  
Présidente du GRSE Guyane**

